

Les péripéties d'une invention : le colonel fédéral Edouard Burnand et l'histoire du fusil Prélaz-Burnand [fin]

Autor(en): **Burnand, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **90 (1945)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les péripéties d'une invention

Le Colonel fédéral Edouard Burnand
et l'histoire du fusil Prélaz-Burnand

(Suite et fin.)

Inventoriant la correspondance du colonel, nous avons trouvé mention d'autres épisodes de son périple européen. Permettez-nous d'en extraire encore quelques passages moins techniques et plus pittoresques.

Nous regrettons de ne posséder aucune narration du voyage qu'Ed. Burnand fit en Espagne, où il traita de fournitures d'armes avec le fameux général Prim. En revanche nous sommes mieux renseignés sur les nouvelles relations que les deux inventeurs nouèrent avec la Russie après le premier échec de Prélaz. Edouard Burnand avait fait la connaissance, en Suisse, du général Todleben, le glorieux vaincu de Sébastopol. Blessé, il était venu se reposer à Vevey des fatigues d'un long siège vaillamment soutenu contre les armées de France, d'Angleterre et de Sardaigne. Ed. Burnand avait fait à cette époque de nombreux essais de tir à Villeneuve en sa compagnie. Nous possédons plusieurs lettres du général Todleben datées de cette époque. Elles montrent les rapports véritablement amicaux qui s'étaient établis entre les deux hommes. L'officier russe fit un séjour à Moudon chez le colonel, dans son appartement du « Casino », dont les vieux Moudonnois se souviennent bien. Il pouvait y contempler à loisir sous sa cloche de verre le canon miniature, véritable œuvre d'art, que l'empereur Napoléon III avait offert naguère au colonel Foltz, beau-père d'Edouard Burnand. Les sentiments du vaincu de

Sébastopol devaient être quelque peu ambigus, à contempler cette relique donnée par son vainqueur.

Burnand savait pouvoir compter sur son collègue russe comme sur la personnalité la plus apte à favoriser ses espoirs. Le général lui avait écrit, en effet : « Etant une fois convaincu des avantages essentiels de votre arme, je serai en Russie votre agent le plus zélé. »

Fort expert en balistique, Todleben s'intéressait avec intelligence aux travaux de son hôte et même y collaborait. On imagine les deux officiers, rentrés d'une journée de tir au stand, travaillant de conserve à la lueur d'une lampe à huile dans le confortable salon du « Casino » bourré d'objets d'art et de souvenirs militaires, et qui sentait très fort le cigare. Nous avons découvert parmi les lettres du général d'amusants témoignages de ces conversations et de cette intimité. Ce sont des croquis griffonnés au crayon représentant certaines pièces du fusil, la hausse, le projectile. Ce sont aussi des dessins expliquant la disposition des bastions de Sébastopol.

Le général Todleben ainsi associé aux recherches de Burnand adressait des rapports au gouvernement de St-Petersbourg par l'intermédiaire d'un certain comte Kisselef qui résidait à Paris. Les destinataires de ces rapports étaient le grand-duc Nicolas et le duc de Mecklembourg.

Puis le général Todleben quitta la Suisse. Quelque temps plus tard Edouard Burnand devait le retrouver en Allemagne. Voici une lettre du colonel à sa femme, du 22 février 1857. Elle est datée de Karlsruhe, capitale du Grand-Duché de Bade. On y voit l'officier suisse se livrant en compagnie du général à de nouveaux essais balistiques. Nous ignorons pourquoi le Russe et le Suisse se rencontraient à cette fin sur terre allemande.

Hier au soir la vie me paraissait bien sombre ; mon général était à la cour et moi je rôdais dans ces belles rues si tristes, sur cette place si morte. De temps en temps une droschka attelée d'une ficelle passait près de moi, emportant dans ses flancs un courtisan tout raide et tout empesé.

Les officiers flânant en allemand (c'est tout dire) me donnaient sur les nerfs. Bref, je n'étais pas content et je me disais que je n'étais pas fait pour le voisinage d'une cour.

Enfin à 7 heures, revient mon Todleben, furieux. Le Grand-Duc lui avait dit que tout allait mal en Russie, que le fusil Poteau avait donné de mauvais résultats, que le ministre de la guerre ne voulait pas me donner 30 000 francs, mais qu'il demandait que j'envoie un homme de confiance avec quelques fusils transformés. Voyage et séjour payés, secret acheté et provision sur la fabrication. *J'ai refusé tout net.* Le général m'approuve fortement. Puis nous venons nous asseoir et lire les rapports russes. Quelle n'est pas notre surprise en voyant que tous sont favorables, sauf celui du ministre de la guerre. Nous voilà tout remontés ; nous travaillons jusqu'à minuit, à lire et à répondre aux objections ; nous allons continuer ce matin ; le tir commencera demain. Le Grand-Duc est enchanté de mon arrivée, et le fait est que, sans cela, tout serait peut-être tombé dans l'eau.

A Karlsruhe, comme naguère à Paris, le colonel observe autour de lui, cultive des relations.

Hier au soir, les Vogelmann donnaient une grande soirée au Casino, vis-à-vis de ma fenêtre ; j'ai écrit un billet pour annoncer mon arrivée, et j'ai reçu une invitation à laquelle je ne me suis pas rendu, pour pouvoir rester avec le général. Sa blessure le faisait beaucoup souffrir. Nous faisons chambre ensemble. C'est un homme admirable. Je te dirai.

Aujourd'hui arrive le prince de Wurtemberg avec la princesse Olga. Ils logent dans notre hôtel qu'on vient de garnir de camélias en fleurs... de papier. Il y a même des camélias fleurissant un magnolia. Le grand-duc Constantin passe aussi aujourd'hui pour se rendre à Nice. Le général ira le voir à la gare.

Hélas, en dépit des efforts amicaux de Todleben, pas plus qu'avec la France les démarches auprès de la Russie ne devaient aboutir à l'adoption de l'arme. En fin de compte, comme à Paris, le colonel reçut seulement ce qu'on peut appeler une « fiche de consolation » — plus substantielle il est vrai. Nous lisons dans une lettre du comte Tebogorski, ambassadeur de Russie à Berne, datée du 1^{er} septembre 1858, les lignes suivantes :

Sa Majesté l'Empereur mon auguste maître a daigné accorder conjointement à MM. Prélaz et Burnand une gratification de 3000 roubles en témoignage de sa haute satisfaction pour les renseignements que vous avez fournis au gouvernement impérial sur un nouveau système d'armes à feu de votre invention.

Mille francs à Paris, 3000 roubles à St-Petersbourg — à peine de quoi couvrir les frais de voyage.

* * *

Cette seconde déconvenue succédant de près à des espoirs qui paraissaient plus solidement fondés que les demi-promesses des officiers français dut être amère pour le colonel Burnand. Sans doute conservait-il lui-même, ainsi que Prélaz, foi en l'excellence de l'arme si péniblement mise au point. Mais son amour-propre devait souffrir. On sait avec combien peu d'indulgence les inventeurs sont jugés par leurs proches. Ceux qui réussissent sont portés aux nues et sacrés grands hommes. Très vite, au contraire, à l'égard des autres surgissent ça et là des mots sarcastiques, des haussements d'épaules, des regards où une hypocrite sympathie le dispute à l'ironie. Les bons amis ne se contentent pas de traiter ceux qui échouent de « rateurs », ce qui serait après tout légitime, mais de « ratés », ce qui est souvent injuste et odieux. Le colonel Burnand, dont le cœur était sensible et le caractère prompt, dut sentir s'ébaucher à cette époque autour de lui un climat pareil. Quant à Prélaz, qui avait mis une telle confiance dans le prestige de son ambassadeur et promis de se montrer généreux envers lui, il devait penser que le demi-million de Paris perdait d'année en année beaucoup de ses zéros.

Or, ces jugements hâtifs, s'ils furent formulés ou esquissés, se trouvaient être parfaitement injustes. Que les deux Suisses eussent fait preuve de quelque témérité à se lancer ainsi à travers l'Europe, c'est possible. N'oublions pas, pourtant, que les puissances elles-mêmes avaient fait les premiers pas, les avaient positivement sollicités. N'omettons pas l'accueil flatteur dont ils avaient bénéficié partout, spécialement le colonel

Burnand, dont la courtoisie parfaite, l'entregent, le charme enjoué, avaient manifestement conquis plus d'un grand personnage. N'oublions pas — surtout — la difficulté « formidable » de pareilles transactions. Il régnait à l'époque dans le monde entier une véritable fièvre d'inventions balistiques. On prévoyait de nouveaux conflits. Les compétitions étaient âpres et serrées, car elles couvraient d'énormes intérêts financiers. De là des intrigues occultes, des influences personnelles féroces ou intéressées, des pots de vin. L'on doit admirer au contraire Burnand et Prélaz de s'être aventurés dans pareil maquis, d'avoir évolué honnêtement, candidement au milieu de telles embûches ; mieux que cela, d'avoir été écoutés au point de « presque réussir » à deux reprises alors que tant d'autres étaient sans nul doute purement et simplement éconduits.

Un article que nous avons découvert dans un journal français de l'époque montre bien quelle était l'ardeur de ces compétitions, l'âpreté de la concurrence. Où se passait la scène, nous l'ignorons. L'auteur évoque les joutes passionnantes engagées entre divers inventeurs d'armes à feu.

Voici...

M. Remington, un Américain, dont le fusil très remarquable — et pas assez remarqué — est déjà adopté par l'armée pontificale et ailleurs ; l'abbé de X., un prêtre catholique, distingué, froid, avec une figure d'ascète sous laquelle se cachent la fièvre de la création, l'ardeur passionnée de la découverte. Il apporte tant de persistance dans ses recherches, tant de foi dans ses affirmations, qu'on en arrive à ne plus même sourire en voyant dans ses mains le fusil au lieu du bréviaire, et les cartouches émergeant une à une des vastes poches de sa soutane. Enfin un colonel fédéral, le colonel Burnand, un homme du monde, qui manie les balles et les capsules avec des mains gantées, un Suisse qui adore ses montagnes, un protestant qui défend spirituellement ses convictions.

Vous aurez peut-être remarqué qu'il figure au nombre des inventeurs d'armes de guerre pas mal d'hommes religieux, et que le colonel lui-même compte beaucoup sur le secours divin et les prières de sa femme pour faire aboutir ses démar-

ches. Nous sommes ici très près de la mentalité de certains officiers chrétiens, tels le fameux colonel de Perrot et son fils, engagé volontaire au Maroc, ou encore le capitaine français Etienne Bach, qui voyait dans les luttes des champs de bataille plutôt le don de sa propre vie que la destruction de celle d'un ennemi. Très près aussi de l'état d'esprit des anciens Suisses qui s'agenouillaient avant le combat, prosternés devant le Dieu des armées. Comme quoi il est une façon d'envisager la guerre bien différente de celle qui confère au conflit actuel un caractère inouï de barbarie et d'atrocité.

* * *

Nous ne possédons que peu de renseignements précis sur les autres transactions entreprises par Edouard Burnand et son associé en pays étranger. Faute d'être adopté jusque-là pour l'armement d'ordonnance, le fusil fut néanmoins breveté non seulement en France, mais aux Etats-Unis, en Belgique, en Angleterre, probablement en Russie et en Prusse. Le spécimen que possède le Musée du Vieux-Moudon porte la marque de fabrique d'une usine de Liège.

Les deux inventeurs devaient, très heureusement, recevoir une satisfaction plus substantielle en 1859, quatre années après leur premier voyage à Paris. Le gouvernement toscan conclut avec eux une convention dont, faute d'aucun document, nous ignorons l'origine et les clauses, en vue du réarmement de son armée sous la direction du colonel Edouard Burnand. Ce fut là enfin une réalisation qui non seulement coupa court, sans doute, aux commentaires ironiques mais orienta pour un temps le destin d'Edouard Burnand et des siens.

Il quitta Moudon où sa fabrique de cigares périlclitait et se rendit à Florence pour plusieurs mois. Il s'était associé avec M. Frédéric Wagnières, banquier à Florence, père de celui qui devait devenir ministre plénipotentiaire de Suisse à Rome. Il eut affaire à ce propos avec nombre de hautes personnalités du monde politique et militaire, entre autres le comte Théodore

Czaky, le comte Teleki, le général de Klapka, adjudants ou camarades de Garibaldi. Surtout avec le fameux général lui-même, qui préparait alors l'expédition des Mille et lui remit sa photographie.

C'est au cours de ce séjour à Florence que le fils du colonel, Eugène Burnand (il avait 9 ans), commença de s'initier aux merveilles de la peinture italienne, et qu'il apprit la langue du pays. Après quelques mois il obtint à l'école le premier prix... d'italien !

L'important succès obtenu dans la péninsule contribua sans doute à préparer celui, plus décisif encore, qu'Edouard Burnand et Prélaz devaient obtenir dans leur propre pays.

On a vu que dès longtemps le gouvernement fédéral s'était intéressé à leurs essais. Les contacts n'avaient jamais été interrompus. C'est l'année même où le colonel partait pour Florence, 1859, que les pourparlers entrèrent dans leur dernière phase et que la question de l'adoption du fusil Prélaz-Burnand comme arme d'ordonnance pour l'armée suisse se posa devant les conseils et devant l'assemblée fédérale. Jusque dans notre honnête pays les compétitions furent laborieuses et même pénibles. Des questions de personnalités, peut-être la politique, intervinrent âprement dans les durs débats parlementaires, dans les intrigues de couloirs, jusqu'à ce que l'arme fût définitivement acceptée.

Nous possédons un important dossier de lettres du colonel Burnand relatives à ces débats auxquels il assista en témoin anxieux, nerveux, fort seulement de l'excellence de son arme, passant de l'espoir à la désillusion. Le colonel Herzog fut dans ces circonstances difficiles un sûr ami pour son compagnon de service, et reçut ses confidences dans plusieurs lettres qui sont aujourd'hui conservées au Musée du Général Herzog à Aarau.

On voit passer dans ces joutes le nom d'un M. de W., qui « faisait jouer tous les ressorts les plus ignobles, entre autres l'élément français en opposition à l'élément allemand », pour faire adopter sa hausse contre celle de Burnand.

En revanche, un M. Monceaux, ministre de France à Berne croyons-nous, soutint de son intérêt actif les deux Suisses :

Monceaux est superbe, véritable père noble, écrit de Berne Burnand à sa femme, il est serré, précis et loyal ; nous sommes au mieux ; je parais lui plaire (blague à part). Frei-Hérosée est enchanté de lui, ce qui rend ma position fort belle. Je ne serais pas surpris que Monceaux fondât une fabrique en Suisse. Il est enchanté du système ; il va le proposer à la France pour le reste de la transformation de 1 500 000 fusils. Je lui proposerai l'association pour un tiers.

J'ai commencé à lui parler du brevet anglais. Il verra son ambassadeur, lui parlera de moi. Monceaux a avec lui son fils. Ce sont gens parfaitement comme il faut. Ils respirent l'aisance acquise au prix du travail. Puissé-je leur ressembler un jour ! La guerre est éloignée de quelques mois. La France n'est pas prête encore.

Le colonel fait sans doute allusion à l'intervention prochaine des troupes de Napoléon III dans la péninsule. Il achève sa lettre, comme de coutume, sur le mode enjoué : « Adieu, voici un baiser. Je suis rasé tout frais ; j'ai pris bonne mine, je me sens gai et pense à vous en souriant. »

D'autres fois il est triste et lassé. « Je m'ennuie à périr ; il me semble que le monde doit avoir assez de ma figure. »

La presse alémanique, *Zürcher Zeitung*, le *Bund*, prirent fait et cause pour les deux Vaudois.

Enfin l'affaire est dans le sac. Au Conseil national un seul opposant, un M. Sulzberger, de Thurgovie, s'est levé pour plaider en faveur du fusil Reding. Au Conseil des Etats, même succès. Enfin par décret du 20 janvier 1859 l'assemblée fédérale décida l'adoption de l'invention nouvelle.

Les fusils jusque-là en usage dans les différentes armées d'Europe étaient essentiellement le Remington, le Peabody, le Winchester, en Suisse le Milbank et celui du prof. Amsler de Schaffhouse. Le gouvernement décida la transformation de tous les fusils à percussion lisses de l'armée fédérale en fusils rayés au système proposé par M. le colonel fédéral Burnand et l'armurier Prélaz. Le calibre des armes admises pour la transformation fut fixé à 17,7 mm. au minimum et 18,15 mm.

au maximum. L'âme fut pourvue de quatre rayures et d'un léger évidement au tonnerre ; la profondeur des rayures est de 0,25 mm., leur largeur de 6,9 mm. et leur pas fait un tour sur 160 cm. Une hausse, dont la feuille en forme de lyre tourne autour d'une vis en acier faisant charnière, est soudée sur le canon. Les élévations pour les distances de 400, 600 et 800 pas sont indiquées sur les parties arrondies du pied de hausse. La longueur du canon est de 1,08 m., l'éloignement de l'axe de la hausse de la partie postérieure de la culasse est de 176 mm.; la distance de cet axe jusqu'au milieu du guidon de 858 mm. La balle est expansive. A la distance de 500 pas, le fusil donne encore des résultats de tir très favorables ¹.

Le fusil Prélaz-Burnand fut enfin adopté après de nombreuses transformations. Le canon en est rayé ; la percussion se fait par chien. Le système de hausse en est une des particularités essentielles. On a vu les peines que sa mise au point avait coûtées à Prélaz et au colonel.

Au total, nous ne pensons pas nous tromper en disant que l'introduction générale des premiers fusils rayés dans notre armée représente une étape capitale dans le perfectionnement de notre armement. Tant et de si longs efforts n'avaient pas été dépensés en vain.

* * *

A son retour d'Italie, c'est-à-dire en 1860, le colonel Burnand, âgé de 46 ans, fut nommé directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen placée sous le contrôle fédéral. La raison sociale en était : *Société industrielle Suisse de Neuhausen*. Son gérant était M. Peyer im Hof.

Ed. Burnand se fixa donc à Schaffhouse avec sa famille. La fabrique reçut au cours des années suivantes la commande de 26 000 fusils de divers modèles, dont 6000 pour l'Italie et 2000 pour le Japon.

¹ Le développement des armes à feu et autres engins de guerre, par le Cap. Rodolphe Schmidt, Schaffhouse, 1870.

En outre elle fut chargée de transformer en Prélaz-Burnand les armes de l'armée fédérale, savoir : 8000 fusils de gros calibre, modèle d'infanterie et modèle d'artillerie ; 28 000 fusils de petit calibre. La fabrique de MM. d'Erlach à Thoune reçut la commande du solde de 80 000 fusils à transformer.

Le fusil Prélaz-Burnand resta quelques années en usage dans l'armée suisse. Sauf erreur il armait encore la Landwehr et le Landsturm lors de l'occupation des frontières en 1870 et 71. Il fut peu à peu supplanté par des armes plus modernes, notamment par le fameux Vetterli.

Ne croyez pas que le colonel Edouard Burnand fit fortune, en dépit du nombre respectable de brevets qu'il obtint, et de l'importance des commandes que reçut l'usine de Neuhausen. Il n'en était que le directeur ; ses appointements étaient des plus modestes, 6000 francs par an.

Il fut néanmoins heureux à Schaffhouse, où il passa dix années. Après avoir habité la merveilleuse demeure du Löwenstein, il s'était construit une villa charmante qu'il nomma la villa Florence. Ce séjour en Suisse alémanique valut à son fils Eugène d'apprendre le schwyzerdütsch, d'entrer dans la société la *Scaphusia* qui lui laissa de piquants et joyeux souvenirs, et dont il illustra les albums avec une verve étonnante et précoce. Comme quoi la naissance d'un fusil peut contribuer à préparer la naissance d'un crayon.

En 1870 le colonel rentra à Moudon, où il reprit ses fonctions d'inspecteur forestier et accepta de nouveaux mandats politiques. Candidat au Conseil national en 1871, il obtint 3200 suffrages, mais échoua contre M. Wulliémolz, receveur de Payerne. Il rentra au Grand Conseil de 1871 à 1878.

Il s'occupa d'utilité publique, du chemin de fer de la Broye, de la colonie de Serix, de l'infirmerie de Moudon. Après son retour de Schaffhouse le colonel vécut encore vingt-deux années, partageant sa résidence entre Seppey et Moudon, repassant ses souvenirs, et racontant à ses petits-enfants ses grands voyages, ses rencontres avec l'empereur des Français.

* * *

Nous croyions bien l'histoire du fusil Prélaz-Burnand dûment tombée dans l'oubli, hormis de la part des curieux de balistique ou des directeurs de musées militaires, et si je vous avais présenté ce travail en 1943 il s'achèverait ici. Peut-être n'en seriez-vous pas fâchés. Mais voici que tout récemment cette histoire a rebondi. J'ai reçu au printemps dernier la curieuse lettre que voici, signée d'un nom féminin qui m'était totalement inconnu. Sur l'enveloppe ces mots, textuellement :

Docteur René Burnand, écrivain etc., Lausanne.

Excellence,

Vivant d'un minuscule viager, je liquide tantôt une chose, tantôt l'autre. Aussi votre nom et votre barbiche m'étant tombés par hasard sous les yeux, je me permets de vous demander si vous avez dans votre ascendance un Edouard Burnand ayant vécu en Angleterre sous Victoria. Ouf, quelle phrase !

J'ai un document le concernant. S'il pouvait vous intéresser et que en deveniez acquéreur, vous m'en verseriez ce qui vous paraîtrait équitable, etc.

Vous pensez bien qu'un chasseur d'archives tel que votre serviteur ne pouvait rester indifférent à l'endroit d'une pareille offre. J'informai ma correspondante de ma parenté avec le dit Edouard Burnand — ce qui me valut une seconde lettre ainsi libellée :

Illustre petit-fils d'Edouard,

Voici l'enfant prodigue avec ma bénédiction... Quant à sa provenance, je ne saurais vous renseigner exactement ; mon mari, décédé, m'avait montré la chose avec d'autres documents provenant, sauf erreur, des vestiges d'une collection de son grand-père paternel, lequel ne se prenait pas pour la queue de la poire mais qui est mort dans la misère.

Ce document en faisait-il partie, ou mon mari l'aurait-il eu d'autre source, je ne sais... Depuis lors j'ai eu d'autres chiens à fouetter et ai été de longues années sans y mettre le nez.

Où j'ai vu votre binette ? sur une page de *l'Illustré*, en 1942.

... Je vous tire ma révérence...

Cette correspondance plutôt piquante m'a mis en possession de la pièce. Elle est fort décorative, et le sceau en est si massif qu'il ferait croire à une roue de Gruyère sortie de votre école de fromagerie, ou peut-être achetée au marché noir.

Il s'agit d'une lettre patente royale, avec timbre de cinq livres sterling, soit 125 francs.

Lettre patente à Edouard Burnand.

Victoria par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-uni de Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, salut à tous ceux auxquels cela pourrait arriver.

Comme Edouard Burnand, de Moudon, C^{ton} de Vaud, Suisse, nous a humblement représenté qu'il est en possession d'une invention pour le perfectionnement de la fabrication des armes à feu, qu'il en est le premier et fidèle inventeur, et qu'il nous prie d'accorder à lui et à ses exécuteurs et administrateurs, nos Lettres Patentes pour en user seulement dans notre Royaume-uni de Grande Bretagne et Irlande, les Iles du canal de la Manche et l'île de Man, pour la durée de 14 ans. Et comme nous voulons encourager les Arts et l'invention pour le bien public, nous lui accordons sa demande, etc., etc.

Ces lettres sont données sous condition expresse que le dit Edouard B. doit décrire par écrit la nature de l'invention, signée et scellée et remise dans les six mois à notre Bureau du Grand Sceau, et payer en même temps 50 L (soit 1250 fr.) pour frais de timbre avant l'expiration de trois ans dès la date de cette lettre-ci. De plus avant l'expiration de sept ans, le dit E. B. doit payer la charge de timbre de 100 L (soit 2500 fr.) et avoir ces lettres dûment timbrées, et le dit E. B. doit être muni pour notre service de tous les articles de son invention s'ils lui sont demandés, etc.

Le 27 Jour de Juin 1856, dans la 20^e année de notre règne.

Nous nous sommes demandé tout d'abord avec stupéfaction comment cette pièce, d'une beauté exceptionnelle, avait bien pu sortir de la famille.

Une lettre que nous avons trouvée tout récemment nous le laisse deviner. Elle est signée de M. Nicollier, avocat à Vevey, et adressée au colonel. Elle est datée de 1868. Il y est question de papiers que Prélaz et le juge de paix de Vevey prétendaient

conserver indûment. M. Nicollier déclarait au colonel vouloir en exiger la restitution. Or le personnage dont notre correspondante disait tenir cette pièce était précisément juge de paix à Vevey à cette époque.

Il semble donc que l'association Prélaz-Burnand ait fini plutôt fraîchement. L'apparition de papier timbré dans une correspondance n'est généralement pas l'indice de relations spécialement cordiales. On peut imaginer que Prélaz, de déception en déception, voyant s'amaigrir les espoirs démesurés qu'avait fait naître en lui sa rencontre avec le colonel, avait fini par froncer le sourcil.

C'est pourquoi nous avons tenu à mettre plus haut sous vos yeux les humbles et presque suppliantes missives qui avaient marqué le début de leur collaboration.

Quoi qu'il en soit, tout est bien qui finit bien. Le parchemin a fait retour à un descendant du titulaire. Mais le texte de ce magnifique document montre avec éloquence que ces fameux brevets dont le colonel mentionnait avec tant de joie et de fierté l'acquisition lui rapportèrent moins d'écus sonnants que de satisfaction d'amour-propre. Une simple addition vous apprendra que le brevet anglais a coûté quelque 4000 fr. Mais l'inventeur a-t-il soldé cette somme, ce qui veut dire a-t-il usé des prérogatives qu'il accordait ? C'est fort douteux.

Nous pouvons donc rappeler en terminant ce trop long travail les mots désabusés que le colonel Edouard Burnand, titulaire de ce beau parchemin et de bien d'autres, écrivait à son ami le général Herzog :

Ce diable de fusil m'a pris mon argent, mon repos et ma santé.

Le colonel était un soldat et pas un homme d'affaires, et ses descendants sont plus fiers de son patient labeur que riches de son héritage.

RENÉ BURNAND.
